

# Sanofi lance avec succès une émission obligataire indexée sur l'accès aux médicaments

**Paris, le 31 mars 2022.** Sanofi a arrêté hier, mercredi 30 mars 2022, les termes financiers de son émission obligataire à double tranche pour un montant total de 1,5 milliard d'euros (ci-après les « Obligations »). Cette transaction comprend une émission inaugurale d'obligations indexées sur un indicateur de développement durable pour un montant nominal de 650 millions d'euros, liées à l'engagement pris par Sanofi d'améliorer l'accès aux médicaments essentiels dans les pays à revenu faible et à revenu intermédiaire inférieur par l'intermédiaire de son [entité mondiale à but non lucratif](#). Cette opération témoigne de l'engagement sociétal de Sanofi et de sa volonté de garantir l'accès aux soins aux populations les plus vulnérables de la planète.

### **Jean-Baptiste de Chatillon**

Directeur financier de Sanofi

*« Un an après avoir innové en matière de finance durable avec nos lignes de crédit renouvelables indexées sur des indicateurs de développement durable, nous apportons une nouvelle contribution au développement du marché de la finance durable en lançant avec succès notre première émission d'obligations indexées sur un indicateur de développement durable », a déclaré Jean-Baptiste de Chatillon, Directeur financier de Sanofi. « Nos initiatives dans le domaine environnemental, social et de la gouvernance font partie intégrante de notre stratégie et de notre activité et leurs indicateurs continuent d'enregistrer des progrès. »*

Les Obligations comportent deux tranches :

- 850 millions d'euros d'obligations à taux fixe, qui arriveront à échéance en avril 2025, portant intérêt à un taux annuel de 0,875%.
- 650 millions d'euros d'obligations à taux fixe, qui arriveront à échéance en avril 2029, portant intérêt à un taux annuel de 1,250%. Le montant d'intérêt applicable dépendra de l'atteinte d'un objectif de performance durable qui correspond au nombre cumulé de patients, avec un minimum de 1,5 million de patients, auxquels l'entité mondiale dédiée aura fourni des médicaments essentiels pour le traitement de maladies non transmissibles, dans 40 des pays les plus pauvres de la planète, entre 2022 et 2026.

### **Sandrine Bouttier-Stref**

Responsable Monde, Responsabilité sociale de l'entreprise, Sanofi

*« Le fait d'indexer notre financement sur la réalisation d'objectifs de performance concrets en matière d'accès aux médicaments illustre à quel point nous sommes déterminés à placer la responsabilité sociétale au cœur de toutes nos ambitions. »*

La stratégie de responsabilité sociétale intégrée de Sanofi a pour but de bâtir un monde plus sain et résilient en garantissant l'accès aux soins aux populations les plus démunies de la planète et en s'attachant plus particulièrement au développement de médicaments pour le traitement des cancers de l'enfant. Dans le cadre de cet engagement sociétal, intégré à la stratégie *Play to Win* de l'entreprise, Sanofi poursuivra sa lutte contre les maladies infectieuses, comme la maladie du sommeil et la poliomyélite, tout en intensifiant les initiatives qui lui permettront de réaliser ses objectifs de réduction de l'impact environnemental de ses produits et activités dans le monde. Pour parvenir à relever les enjeux auxquels les sociétés sont aujourd'hui confrontées, Sanofi s'appuie sur ses collaborateurs qui ont tous un rôle à jouer dans la construction d'un milieu de travail diversifié et inclusif.

Afin d'émettre des instruments de financement durable, Sanofi a élaboré un [cadre d'émission d'obligations indexées sur des indicateurs de développement durable](#) dédié (ou *Sustainability-Linked Bond Framework*) – un document évolutif pour permettre le lancement de futures émissions obligataires indexées sur des objectifs de développement durable.

Ce cadre est conforme aux *Sustainability-Linked Bond Principles* (2020) publiés par l'ICMA et a obtenu une [Second Party Opinion](#) (validation extra-financière dans le contexte d'une émission obligataire) d'ISS ESG.

Le produit net de l'émission de ces Obligations sera affecté aux besoins généraux de l'entreprise.

Morgan Stanley et Natixis CIB ont agi en tant que coordinateurs globaux et conseillers pour la structure durable (ou *Global Coordinators & Sustainability-Linked Structuring Advisors*). Ils ont également agi en tant que chef de file de l'opération aux côtés de Barclays, MUFG et RBC Capital Markets.

---

### À propos de Sanofi

Nous sommes une entreprise mondiale de santé, innovante et animée par une vocation : poursuivre les miracles de la science pour améliorer la vie des gens. Nos équipes, présentes dans une centaine de pays, s'emploient à transformer la pratique de la médecine pour rendre possible l'impossible. Nous apportons des solutions thérapeutiques qui peuvent changer la vie des patients et des vaccins qui protègent des millions de personnes dans le monde, guidés par l'ambition d'un développement durable et notre responsabilité sociétale.

Sanofi est cotée sur Euronext : SAN et NASDAQ : SNY.

### Relations médias

**Sandrine Guendoul** | + 33 6 25 09 14 25 | [sandrine.quendoul@sanofi.com](mailto:sandrine.quendoul@sanofi.com)

**Sally Bain** | + 1 617 834 6026 | [sally.bain@sanofi.com](mailto:sally.bain@sanofi.com)

**Victor Rouault** | + 33 6 70 93 71 40 | [victor.rouault@sanofi.com](mailto:victor.rouault@sanofi.com)

### Relations investisseurs

**Eva Schaefer-Jansen** | + 33 7 86 80 56 39 | [eva.schaefer-jansen@sanofi.com](mailto:eva.schaefer-jansen@sanofi.com)

**Arnaud Delépine** | + 33 6 73 69 36 93 | [arnaud.delepine@sanofi.com](mailto:arnaud.delepine@sanofi.com)

**Corentine Driancourt** | + 33 6 40 56 92 21 | [corentine.driancourt@sanofi.com](mailto:corentine.driancourt@sanofi.com)

**Felix Lauscher** | + 1 908 612 7239 | [felix.lauscher@sanofi.com](mailto:felix.lauscher@sanofi.com)

---

### Disclaimer

Cette communication ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat et il n'y aura pas de vente de ces titres dans un État ou une juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement ou l'exemption en vertu des lois sur les valeurs mobilières de cet État ou de cette juridiction. Les titres n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933 (*U.S. Securities Act 1933*), telle que modifiée (la « Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières ») et ne peuvent être vendus aux États-Unis sans enregistrement ou exemption d'enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières.

Cette communication est uniquement adressée et destinée aux personnes situées dans un État membre de l'Espace économique européen (« EEE ») qui sont des investisseurs qualifiés au sens de l'article 2(e) du Règlement (UE) 2017/1129, tel que modifié (le « Règlement Prospectus »).

MiFID II Professionnels / Contreparties éligibles uniquement - Le marché cible du producteur (gouvernance des produits MiFID II) est constitué de contreparties éligibles et de clients professionnels uniquement (tous les canaux de distribution). Aucun document d'information-clé (KID) EU PRIIPs n'a été préparé car les titres ne seront pas disponibles pour les particuliers dans l'EEE.

UK MiFIR Professionnels / Contreparties éligibles uniquement - Le marché cible du producteur (gouvernance des produits UK MiFIR) est constitué de contreparties éligibles et de clients professionnels uniquement (tous les canaux de distribution). Aucun document d'information-clé (KID) UK PRIIPs n'a été préparé car les titres ne seront pas disponibles pour les particuliers au Royaume-Uni.

Cette communication ne peut être communiquée en France qu'à des investisseurs qualifiés tels que définis dans, et conformément à, l'article 2(e) du Règlement Prospectus et les articles L. 411-1 et L. 411-2 du Code monétaire et financier.

Cette communication ne constitue pas une offre des valeurs mobilières au public au Royaume-Uni. Cette communication est distribuée et s'adresse uniquement (i) aux personnes qui se trouvent en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux personnes qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion Order 2005*, tel que modifié (l'« Ordre »), (iii) aux personnes qui sont des entités à valeur nette élevée (*high net worth entities*) au sens de l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordre, ou (iv) aux autres personnes auxquelles elles peuvent être légalement communiquées (toutes ces personnes étant désignées les « Personnes Concernées »). Toute activité d'investissement à laquelle cette communication se rapporte ne sera accessible qu'aux personnes concernées et ne sera engagée qu'avec elles. Toute personne qui n'est pas une Personne Concernée ne doit pas agir ou se baser sur ce document ou l'un de ses contenus.

### Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de Sanofi estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de Sanofi, qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et

incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, les futures données cliniques et analyses, y compris postérieures à la mise sur le marché, les décisions des autorités réglementaires, telles que la FDA ou l'EMA, d'approbation ou non, et à quelle date, de la demande de dépôt d'un médicament, d'un procédé ou d'un produit biologique pour l'un de ces produits candidats, ainsi que leurs décisions relatives à l'étiquetage et d'autres facteurs qui peuvent affecter la disponibilité ou le potentiel commercial de ces produits candidats, le fait que les produits candidats s'ils sont approuvés pourraient ne pas rencontrer un succès commercial, l'approbation future et le succès commercial d'alternatives thérapeutiques, la capacité de Sanofi à saisir des opportunités de croissance externe et à finaliser les transactions y relatives, l'évolution des cours de change et des taux d'intérêt, l'instabilité des conditions économiques et de marché, des initiatives de maîtrise des coûts et leur évolution, l'impact que le COVID-19 aura sur Sanofi, ses clients, fournisseurs et partenaires et leur situation financière, ainsi que sur ses employés et sur l'économie mondiale. Tout impact significatif sur ces derniers pourrait négativement impacter Sanofi. La situation évolue rapidement et d'autres conséquences que nous ignorons pourraient apparaître et exacerber les risques précédemment identifiés. Ces risques et incertitudes incluent aussi ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Sanofi auprès de l'AMF et de la SEC, y compris ceux énumérés dans les rubriques « *Risk Factors* » et « *Cautionary Statement Concerning Forward-Looking Statements* » du rapport annuel 2021 sur Form 20-F de Sanofi. Sanofi ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.